



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT 487-2024 RÉGIE INTERNE DES
SESSIONS DU CONSEIL

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIVIT :

Lors de la réunion du 13 janvier 2025 les membres du conseil ont adopté le règlement portant le numéro 487-2024 relatif à la gestion interne des sessions du conseil et qu'il entre en vigueur à compter de ce jour.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures d'ouverture du bureau

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 14 janvier 2025.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Valérie Aubin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, certifie par la présente avoir publié, en date du 14 janvier 2025, l'avis public concernant le règlement # 487-2024 relatif à la gestion interne des sessions du conseil, en affichant une copie à l'hôtel de ville et une copie sur le site internet.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 janvier 2025.

Valérie Aubin, dma
Directeur général / greffière-trésorière

